

# THE COALITION OF CANADIAN ARAB PROFESSIONAL AND COMMUNITY ASSOCIATIONS

## ***Appellation***

La Coalition d'associations communautaires et professionnelles arabes canadiennes ci-après appelée ACPAC.

## ***Nature***

1. Représente les intérêts communs des ses membres, soit les associations, organisations et individus.
2. Coopération avec d'autres groupes ou individus partageant ces intérêts communs.

## ***Objectifs***

1. Développer des principes directeurs pour améliorer le statut et le profilé des communautés arabes canadiennes au Canada.
2. Chercher à établir des solutions fondées sur le système de lois internationales, les droits humains, la démocratie et la justice, notamment au Canada et au Monde arabe.

## ***Membership***

1. Coalition d'individus et d'associations communautaires et professionnelles arabes canadiennes dédiés à la réalisation d'objectifs sus-mentionnés.
2. Groupes et individus qui partagent les mêmes objectifs que ACPAC sont encouragés d'en devenir membres.

## ***Structure***

ACPAC est une coalition parapluie qui prend des décisions selon des processus démocratiques dans des réunions officielles et conformément à ses règlements.

# THE COALITION OF CANADIAN ARAB PROFESSIONAL AND COMMUNITY ASSOCIATIONS

## *Processus*

Pour réaliser ses objectifs, l'ACPAC travaille à implémenter les politiques et principes suivants :

1. L'établissement d'un groupe de travail fondé et à orientation communautaire afin de sonder et surveiller les médias, gouvernements, groupes ou individus pour toutes diffamations ou acte à motivation raciale contre les Arabes. Des poursuites juridiques peuvent être intentées au besoin.
2. Exiger l'établissement d'un groupe de travail désigné par le gouvernement fédéral pour faire des recommandations à l'effet d'empêcher la discrimination ou la diffamation contre les membres ou groupes des communautés arabes au Canada.
3. ACPCA va coopérer avec les groupes de travail et organisations existants qui tiennent les mêmes fonctions.
4. Travailler à :
  - (a) Atteindre une représentation permanente et proportionnelle des communautés arabes canadiennes à tous les niveaux, y compris les nominations politiques (soit sénat, postes de gestionnaires au gouvernement, etc.); et
  - (b) La présence de politiciens élus à la Chambre des communes et provenant des communautés arabes, soit en leur fournissant plate-forme et soutien nécessaires.
5. Participer activement au développement et mise en application de politiques en siégeant sur des comités et agissant en tant que groupe de réflexion pour les décideurs.
6. Coopérer avec la Fédération canadienne arabe, le Congrès canadien islamique, le Conseil national sur les relations canadiennes arabes, le Conseil sur relations américaines islamiques - Canada (CAIR – Canada), et avec d'autres organisations canadiennes en s'opposant à tous les projets de lois ou actes qui pourraient être interprétés comme étant adressés expressément contre les Canadiens arabes
7. Tenir régulièrement des réunions avec des fonctionnaires de haut niveau de tous les partis politiques canadiens, pour faire part de nos soucis et propositions concernant les questions de la communauté.

## **THE COALITION OF CANADIAN ARAB PROFESSIONAL AND COMMUNITY ASSOCIATIONS**

8. Utiliser divers outils (communiqués, exposés de position, etc.) pour communiquer les questions pertinentes aux communautés canadiennes arabes
9. Encourager le leadership canadien à adopter des politiques qui renforcent des perspectives de développement et démocratiques pour les peuples partout au monde.
10. Offrir le soutien aux Nations Unies qui est tenu comme instrument de premier ordre pour poursuivre la résolution de conflit dans le monde.
11. Promouvoir les Principes de Princeton sur la juridiction universelle pour la persécution des crimes commis contre l'humanité, sous l'égide des lois internationales et dans les juridictions nationales.
12. Collaborer avec tous ceux qui veulent contribuer à trouver une résolution juste aux conflits impliquant des pays arabes et en particulier à appuyer :
  - (a) L'autodétermination des Palestiniens menant à l'établissement de l'État palestinien;
  - (b) La levée des sanctions économiques destructives et contre-productives contre le peuple iraquien; et
  - (c) La condamnation de tous actes terroristes contre des civiles y compris le terrorisme d'état contre les Palestiniens.
13. Encourager le Canada:
  - (a) À joindre/implémenter des ententes de commerce libre avec la Palestine et autres pays arabes;
  - (b) Imposer des contraintes économiques sur les biens provenant de colonies israéliennes dans la Bande de Gaza et dans d'autres territoires occupés; et
  - (c) Interdire les ressources canadiennes, y compris les levées de fonds entreprises par des organisations basées au Canada d'être canalisées pour supporter les colonies israéliennes dans les territoires arabes.